

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Séance du 16 février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Valérie LENGARD, Vice-Présidente

**Date de la convocation :**  
03.02.2022

**Objet de la délibération**  
Rapport d'Orientations Budgétaires  
pour l'exercice 2022

Rapporteur : Madame LENGARD

N°01.2022

Présents : Mesdames BERARD, KOMBO-TSIMBA, LENGARD, POCHOT,  
Messieurs DEL, MARCEAU, MARET

Absent excusé : Monsieur CAMPEIS

Procurations : Monsieur BISSON à Madame LENGARD, Madame HULIN à  
Monsieur MARET, Monsieur STOLZ à Madame POCHOT

Secrétaire de séance : Madame KOMBO-TSIMBA

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 avril 2015 portant une nouvelle organisation de la République (NOTRe) et notamment son article 107,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2312,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des familles,

**Considérant** les communes comme les lieux de vie des familles et leur CCAS comme premier niveau de l'action sociale publique,

**Considérant** que le CCAS a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune,

**Considérant** les orientations présentées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires joint en annexe,

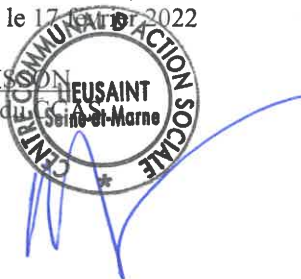
Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

**Article unique** : prend acte, par un vote du Conseil d'Administration, de la tenue du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022.

Pour extrait conforme,  
Lieuxaint, le 17 février 2022

Michel BISSON  
Président du Centre Communal d'Action Sociale  
de Lieusaint



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.



## Note préparatoire au Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2022

service  
CCAS

rédacteur  
C. Béréz

Date  
01.02.2022

destinataire(s)  
Administrateurs du  
CCAS

copie à  
V. DJIRE

### Fondement Juridique

Le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 accentuant l'information des conseillers municipaux, notamment son article 107

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

### Historique / Faits

Le débat permet aux administrateurs d'échanger et de prioriser les actions qui seront retenues dans le budget primitif et mises en œuvre au cours de l'exercice. Ces choix s'inscrivent dans les orientations définies ci-dessus. Ils influent sur les capacités de financement du CCAS.

### Bilan de l'année 2021

L'année 2020 avait été clôturée par la distribution d'un panier gourmand aux aînés, en remplacement du traditionnel repas qui avait été exceptionnellement suspendu du fait de la crise sanitaire. Chacun espérait pouvoir se retrouver de nouveau autour de ce moment festif en 2021, malheureusement ce moment convivial a de nouveau dû être reporté. 112 personnes se sont déplacées sur les 3 journées d'inscriptions avant interruption, et une cinquantaine de personnes se sont manifestées par voix dématérialisée.

Le 2<sup>ème</sup> semestre a été rendu difficile au regard du départ de 2 des 3 agents du service. La continuité du service public a cependant été assurée et l'accueil du public et l'ouverture de leurs droits ont été priorités. Mi-octobre, l'arrivée d'un contrat d'apprentissage en travail social a permis de soulager le quotidien du service et de commencer à travailler sur de nouveaux projets à caractère social (dons des 4 saisons...).

### 2/ Les actions du service

Comme l'an passé, malgré la pandémie, les aides du CCAS ont été maintenues et les actions individuelles et collectives adaptées aux consignes Covid.

547 personnes différentes ont été reçues sur l'année (hors actions collectives et/ou spécifiques « gardons le lien », dons des 4 saisons, repas des aînés...) pour de l'information, de l'orientation, de l'ouverture de droits, des aides diverses...

L'aide exceptionnelle « coup de pouce au sport » n'a pas été sollicitée malgré les différents modes d'informations mis en place en direction des habitants et des associations sportives. Il apparaît nécessaire de se questionner sur ce type d'action qui, comme l'aide exceptionnelle coup de pouce mise en place l'année suivante, ne remporte pas de vif succès.

### Les orientations pour le budget primitif 2022

Rappel des axes stratégiques du mandat : Lieusaint ville bienveillante, écologique et éducative.

Ces différents axes vont se décliner en objectifs stratégiques, autour notamment de la santé, la lutte contre l'isolement, les inégalités, l'illectronisme, le vivre ensemble, l'écologie, la réussite scolaire....

Le CCAS, outre le maintien des dépenses de gestion courante de fonctionnement, s'inscrit de façon transversale dans certaines de ces thématiques.

Ainsi, pour mener à bien l'ensemble de ses actions courantes, répondre aux besoins et projets nouveaux, une subvention municipale de 170 000 € est attribuée au CCAS par la ville de Lieusaint pour l'année 2022.

### **Section de fonctionnement - dépenses**

En tant qu'acteur local en charge de la cohérence des politiques sociales du projet municipal, le CCAS s'appuie sur son Analyse des Besoins Sociaux (ABS) pour cerner les spécificités de son territoire et apporter un soutien particulier aux publics les plus fragilisés.

Cette section se décline en deux chapitres :

#### **Chapitre 011 – Administration / Personnes âgées**

- ✓ Le fonctionnement administratif du service sera maintenu :
  - . informations aux usagers
  - . ouverture de droits
  - . orientations
  - . aides administratives et aux démarches numériques...
- ✓ Les mesures d'accompagnement social vont se poursuivre :
  - . instruction de dossiers d'aides légales ou facultatives
  - . accompagnement budgétaire
  - . prévention de l'endettement
  - . un travail sur les impayés locatifs sera entrepris afin de dépister de potentielles difficultés globales et susciter auprès de familles l'intérêt d'un accompagnement vers le rétablissement
- ✓ Des actions de lutte contre l'illectronisme vont voir le jour :
  - . démarrage du dispositif Pass Numérique
  - . soutien à l'acquisition de matériel informatique
- ✓ De nouvelles propositions viendront enrichir le dispositif « gardons le lien » ; la reconduction du repas des aînés étant empreinte d'incertitudes, de nouvelles orientations seront travaillées, permettant ainsi de poursuivre nos actions de lutte contre l'isolement et la solitude des personnes âgées et de renforcer la politique seniors
- ✓ L'Analyse des Besoins Sociaux permettra d'étayer nos réflexions pour la mise en place de nouvelles actions sociales pertinentes
- ✓ La poursuite des actions des « dons des 4 saisons » contribuera au développement d'un nouveau mode de consommation basé sur le modèle de l'économie sociale et solidaire
- ✓ Une réflexion sur la lutte contre le gaspillage alimentaire sera menée ainsi que sur les besoins de nos seniors

#### **Chapitre 65 – Aide aux personnes**

- ✓ les aides financières et/ou alimentaires sont reconduites, tout comme les secours d'urgence
- ✓ de nouvelles aides pourront être créées en fonction de l'actualité du territoire et des besoins recensés, afin de répondre au mieux aux attentes de la population.

### **Section de fonctionnement - recettes**

La subvention communale est maintenue à hauteur de 170 000 €. Elle sera également abondée par l'excédent de l'exercice 2021 et le remboursement des Chèques d'Accompagnement Personnalisé non utilisés.

### **Section d'investissement**

- ✓ L'achat de matériel informatique et de matériel culinaire permettra de répondre aux besoins d'animations collectives nouvelles.

### **En conclusion**

Le CCAS poursuit sa mission d'information générale et de constitution de dossiers d'aides légales et facultatives. Il s'attache à lutter contre les exclusions en s'appuyant sur divers dispositifs :

- mise en oeuvre d'actions nouvelles en direction des seniors (gardons le lien...) afin de conserver des liens avec ce public et accompagner au mieux le vieillissement de la population,
- participation à des projets collectifs en direction des familles (semaine de la petite enfance...) et plus généralement auprès de l'ensemble de la population lieusaintaise (dons des 4 saisons, pass numérique...)

### **Propositions**

Il est proposé au conseil d'administration :

- de débattre de ces divers éléments et orientations
- de prendre acte par un vote de la tenue de ce débat.